

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 29 janvier 2024**

N° CM29012024-02  
SG/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 23 janvier 2024**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M F. RABAUD	Procuration à	M JC MARCHAND
Mme E. BILLEAUD	"	Mme N. FIORI
Mme I. BROSSET	"	Mme L. AVOINE
Mme M. LERAY	"	Mme A. RABILLER
M N. RIPAUT	"	M P. BOUSSEAU
Mme LORIEAU NUÑEZ	"	Mme MB VINCENT

**Secrétaire :** Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2024**

VU les articles L 2121-29 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux opérations d'ordre ;

CONSIDERANT que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et opérations d'ordre) s'élevait à 5 160 937,70 €, soit pour ¼ de ce même budget une autorisation d'engagement possible à hauteur de 1 290 234,42 € ;

CONSIDERANT qu'il conviendrait d'autoriser certaines dépenses avant le vote du budget 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider, mandater, jusqu'au vote du Budget Général 2024, les dépenses d'investissements suivantes :

Opération / Chapitre	Nature de l'investissement	Montant TTC
Opération 134	Acquisition et travaux divers	150 000,00 €
Opération 135	Divers matériels et mobiliers	150 000,00 €
Opération 136	Bâtiments communaux	100 000,00 €
Opération 137	Voiries et réseaux	60 000,00 €
Opération 138	Equipements sportifs et touristiques	50 000,00 €
Chapitre 204	Versement des aides aux particuliers pour la rénovation du patrimoine architectural	30 000,00 €
<b>Total</b>		<b>540 000,00 €</b>

.../...

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 085-218501823-20240129-CM29012024\_02-DE



CHARGE Mme le Maire d'inscrire ces crédits au budget de l'exercice 2024 ;

AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Laurence BRISSEAU-JAUZELON**  
Secrétaire de séance

**Michelle DEVANNE**  
Maire